



# La lettre d'information de la vie communale Juillet 2023 N°77

## Éditorial :

Mes chers amis,

Les années qui se sont écoulées depuis 2020 ne se sont en rien apparentées à un long fleuve tranquille. En effet, nous avons été secoués et bouleversés dans nos habitudes. Nous avons eu à vivre une période qui fut extrêmement contraignante, laissant subsister derrière elle des traces indélébiles dans notre quotidien, tant les difficultés économiques et sociales auxquelles nous devons faire face restent importantes. A une crise sanitaire mondiale a succédé une nouvelle crise d'un autre ordre, climatique, et surtout énergétique cette fois. Ces crises successives auront engendré une troisième crise économique et inflationniste, qui malheureusement pénalise très lourdement notre quotidien.

Malgré cela, votre conseil municipal n'a pas pour autant baissé les bras ni cédé à la morosité, bien au contraire. Nous sommes à mi-mandat et un grand nombre de réalisations ont d'ores et déjà vu le jour dans notre village de 700 habitants. Je citerais notamment la mise en place du City Stade, le remplacement de la majeure partie des poteaux d'incendie, l'aménagement et l'installation de deux réserves-incendie de 120m<sup>3</sup> chacune, ainsi que bien d'autres réalisations que nous vous relatons tout au long de ces bulletins communaux. Par ailleurs, nous n'avons jamais cessé de soutenir le tissu associatif local. Nous avons également amélioré les équipements de l'école, rafraîchi le foyer, tout en ayant maintenu le taux des taxes communales à un niveau que je qualifierais d'historique puisqu'il n'a pas augmenté depuis plus de vingt ans.

Par les temps qui courent, nous devons penser nos projets avec une grande prudence. Malgré cela, nous conservons une vision optimiste sur nos capacités à relever les défis quotidiens à venir, et faire ainsi progresser notre commune.

A la lecture de ce nouveau numéro, mais sans nul doute aussi dans votre quotidien, vous constaterez que notre commune avance, évolue vers un avenir que nous voulons durable, positif et attractif. Une nouvelle classe ouvrira ainsi à la rentrée prochaine, et la première tranche du déploiement de l'assainissement collectif poursuit son déroulement selon le planning prévisionnel.

Par ailleurs, si des projets de grande envergure sont réalisés par des entreprises, d'autres, et pas des moindres, le sont quant à eux en régie communale, notamment par le biais des agents communaux assistés de vos élus. Une commune n'avance jamais seule, et je tiens à remercier mes adjoints, les membres du conseil municipal ainsi que toutes celles et tous ceux qui nous viennent en aide tout au long de l'année. Un grand merci à toutes ces personnes pour leur engagement sans faille et pour la qualité du travail fourni, tant indispensable au bien vivre ensemble.

En vous souhaitant un bel été et de bonnes vacances,

Votre maire,  
Guy ERNST,

# Informations pratiques

## ➤ Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie



Le secrétariat de la mairie est ouvert au public lundi, mercredi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30. Un message peut être laissé au 03.88.50.00.13, par mail ([mairie@heiligenberg.fr](mailto:mairie@heiligenberg.fr)) ou par courrier à déposer dans la boîte aux lettres située au portail rue du Château. Il sera traité à l'ouverture du secrétariat au public. Par ailleurs, un guichet a été mis en place à la fenêtre de la cour.

## ➤ Horaires d'ouverture de l'agence postale communale



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 13h 30 à 16h
- Mercredi : de 9 heures à 11 heures
- samedi : de 8 heures à 10 heures.

**Nous informons les usagers que la poste sera fermée pour congé du 10 au 27 août 2023. Durant cette période, vous pourrez vous adresser au secrétariat de mairie, du lundi au vendredi après-midi pour récupérer vos recommandés et autres colis en attente.**

## ➤ Accueil Périscolaire

Le périscolaire de Heiligenberg garde les enfants aux horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h à 8h, à midi de 11h 30 à 13h 30, avec fourniture de repas, et le soir de 16h à 18h 30. Il est fermé pendant les vacances scolaires. Rappelons que, pour pouvoir être accueilli, chaque enfant doit être inscrit au préalable et les réservations doivent avoir été faites la semaine précédente (renseignements à la mairie ou sur [www.heiligenberg.fr](http://www.heiligenberg.fr))

Pour en savoir plus, scannez le QR code suivant.



## ➤ Ouverture de la déchetterie végétale



La déchetterie pour les végétaux est désormais ouverte. Les horaires d'accès sont de 10h à 12h et seuls les habitants de Heiligenberg peuvent y déposer leurs déchets ligneux à l'exception de tout autre déchet qui doit être transporté dans un des centres de collecte du Select'om. Nous remercions ici tous les usagers qui, unanimement, respectent ces dispositions et permettent ainsi à tous de continuer à bénéficier de ce service.

## ➤ L'arrêté anti-bruits est toujours en vigueur, merci d'en tenir compte...



Avec la période plus clémente qui s'annonce, les travaux d'extérieurs vont également pouvoir reprendre. Aussi, n'est-il peut-être pas inutile de rappeler à nos concitoyens qu'il existe un arrêté réglementant le volume sonore, notamment pour tout ce qui est matériel bruyant (tondeuse, perceuse, ...). Nous nous permettons de préciser les horaires permettant de réaliser les activités précitées : **du lundi au vendredi de 7H à 12H et de 13H à 19H, le samedi de 7H à 12H et de 13H à 18H, et le dimanche et autres jours fériés, de 10H à 11H.**

L'arrêté municipal est consultable in extenso sur le site de la commune de HEILIGENBERG à l'adresse suivante : <https://www.heiligenberg.fr/mairie/arrete.htm>.

**Nous voudrions remercier toutes les personnes qui par le passé et à l'avenir ont toujours respecté et respecteront cet arrêté. Pour les autres, nous précisons que le non respect de cette réglementation tombe sous le coup de la Loi et que tout contrevenant est susceptible de se faire verbaliser.**

### ➤ ... l'arrêté réglementant l'entretien des trottoirs aussi.



Toujours concernant l'entrée dans la belle saison, nous rappelons également à la population qu'un arrêté prescrivant l'entretien des trottoirs au droit des propriétés a été pris en 2021. Il est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse : <https://www.heiligenberg.fr/mairie/arrete.htm>. Il énonce différentes prescriptions que chacun se doit d'appliquer, tant en période hivernale que le reste de l'année, afin d'entretenir les abords en limite de sa propriété avec le domaine public (nettoyage, désherbage, élagage, déneigement...). Nous remercions les habitants de bien vouloir s'y conformer.

### ➤ Service communal d'alerte et d'information



Nous rappelons aux Habitants de HEILIGENBERG que, dans la mesure du possible, nous essayons de les informer de toutes perturbations qui pourraient advenir dans leur quotidien (route barrée, coupures d'eau, etc). Pour cela, la commune peut distribuer des flyers, mettre des annonces sur notre site internet et notre page Facebook, ou envoyer des mails ou des SMS selon l'urgence de l'information. Pour cette dernière option, il est nécessaire pour les personnes intéressées de s'inscrire sur notre site (page d'accueil – encart « actualités »).

De même, des alertes météorologiques diffusées par la météorologie nationale invitent la population à prendre ses précautions en prévision des risques liés aux conditions climatiques. Ces alertes de niveau orange ou rouge, lorsqu'elles concernent directement notre commune, sont annoncées par la sirène installée sur le toit de l'école communale. La nature de ce risque est alors affiché en mairie dans le panneau d'affichage extérieur où nous vous invitons à en prendre connaissance. Ces alertes peuvent aussi vous être communiquées par SMS à partir du service d'alerte communale. Il est toutefois nécessaire aux personnes désirant en bénéficier de s'inscrire sur le site internet de la commune.

### ➤ Application utile pour les vacances :

Pour tous ceux qui auront la chance de partir en vacances, nous vous rappelons l'existence de l'application « PanneauPocket » de la gendarmerie de MOLSHEIM. Cette dernière couvre notamment l'opération « Tranquillité Vacances » permettant de s'inscrire auprès de la gendarmerie pour bénéficier d'une surveillance régulière des gendarmes venant constater, que votre domicile n'a reçu aucune visite de cambrioleurs.



## Vie civique

### ➤ Rappels utiles pour une vie en communauté harmonieuse :

Nous nous permettons dans cette rubrique de faire un petit rappel à nos concitoyens de quelques mesures de précautions ainsi que de quelques règles de bien-vivre en société qui, si elles sont appliquées par tout un chacun, devrait nous permettre de pouvoir pleinement apprécier les plaisirs de la période estivale.

## En cas de canicule.



Pensez à vous prémunir du soleil, à vous hydrater le plus possible (de l'eau, et non de l'alcool!), à vous rafraîchir, à rester à l'ombre et à éviter toutes activités intenses. Pensez aussi à prendre des nouvelles de vos proches et de vos voisins.

Les fortes chaleurs peuvent causer maux de tête, crampes et nausées.

Rappelons qu'il existe en mairie un registre des personnes à risques dans lequel les personnes âgées

peuvent s'inscrire.

## Attention également aux feux.

Très vite avec les fortes chaleurs, la végétation se dessèche et devient facilement inflammable. Attention donc à un barbecue mal maîtrisé qui peut provoquer des dégâts par le feu. Rappelons aussi que les feux en forêt et le brûlage des déchets à l'air libre sont formellement interdits.



## Stationnement des conteneurs d'ordures ménagères.

Il a été constaté à plusieurs endroits du village, la persistance d'une présence prolongée de poubelles laissées sur le trottoirs par certains habitants. Nous rappelons, comme nous l'avons déjà fait lors d'une précédente édition, que cette présence peut gêner la circulation des piétons lorsque la poubelle est laissée sur le trottoirs, voir la circulation des véhicules lorsque le conteneur à ordures ménagères est abandonné sur la route. Il nous semble donc opportun de rappeler encore une fois que *« sur l'ensemble du village, les habitants devront sortir leur poubelle à partir de 18h la veille du jour de ramassage. Tous les conteneurs devront par ailleurs être enlevés de la voirie publique dans les meilleurs délais après la collecte, au plus tard le jours de la collecte, à 20h »* (article 4 de l'arrêté municipal du 4 juillet 2016).



Nous vous signalons également pour information que *« la durée de présence excessive d'un conteneur sur la voie publique est assimilée à un abandon de déchets sur la voie publique est passible d'une amende »* (article 6 de l'arrêté municipal du 4 juillet 2016).

# La page communale

## ➤ Simplification de l'Adressage : comme une lettre à la poste.

Jusqu'ici imposé aux seules localités de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes par l'article 169 de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Il revient désormais au seul conseil municipal de procéder à la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation, des lieux-dits, ainsi qu'à la numérotation des bâtiments présents sur l'ensemble de son ban communal. Notre village doit donc s'y conformer.



Cet adressage alimentera une base de données nationale unique à laquelle pourra se référer tout un chacun (particulier, livreur, postier, société chargée de raccorder la fibre,...) pour localiser de façon certaine une adresse. Cette base d'adresses a pour finalité de réduire à la portion congrue les erreurs. La commune de HEILIGENBERG se retrouve ainsi dans l'obligation réglementaire de procéder à un travail de fond sur l'adressage de son territoire.

La première étape à laquelle procède actuellement les services municipaux consiste à certifier toutes les adresses de la communes, c'est à dire les vérifier. En effet, les adresses actuellement disponible dans la base adresses proviennent de différentes sources, ce qui donne lieu à des adressages erronés, source d'erreur. Il s'agit là de corriger les imprécisions, voir les erreurs, et surtout de géolocaliser correctement chaque emplacement d'adresse.

Une fois cette procédure réalisée, il sera nécessaire, pour permettre une mise en adéquation avec cette base adresses, de réviser la méthode de numérotation des habitations du village. En effet, fruit d'une mise en place effectuée dans les années 60, la numérotation actuelle montre clairement ces limites. En effet, il n'est pas rare d'avoir plusieurs compléments d'un même numéro, eux mêmes mélangé avec d'autres numéros. La numérotation est devenue de plus en plus erratique au fil du temps, faute de pouvoir faire autrement. Ce qui rend la recherche d'adresse très compliquée par endroits pour les services postaux, voir plus grave, pour les services d'urgence.

Ce travail de rationalisation de l'adressage, absolument nécessaire, est donc actuellement entamé. Des informations complémentaires vous seront communiquées dans les prochains mois.

## ➤ L'urbanisme en toutes lettres : du RMC au PLU.

Suite à l'invalidation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal par le Tribunal Administratif de STRASBOURG sur un recours de l'Etat (celui-là même qui avait poussé depuis des années la commune à établir ce document), du fait de la nécessité de le rendre absolument compatible avec les textes réglementaires les plus récents (tels que la Loi « Climat et Résilience » par exemple, qui introduit la notion de « Zéro Artificialisation Nette »), la commune de HEILIGENBERG est à nouveau régit par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), en raison de la règle voulant qu'en de tels cas, c'est le document d'urbanisme immédiatement antérieur qui s'applique.



Le RNU demeurant cependant un outil ne répondant plus actuellement aux enjeux locaux et ne permettant toujours pas d'offrir une réponse satisfaisante aux besoins réglementaires du village (raisons qui ont poussées la commune à établir un autre document d'urbanisme), la municipalité mène actuellement une réflexion afin de rendre la 1ère mouture du PLU compatible avec les nouveaux textes réglementaires.

Pour ce faire, la commune est actuellement en discussion avec les différents acteurs de ce dossier, à savoir, la Direction Départementale des Territoire, ainsi que le SCoT. Toutefois, une telle démarche est longue et complexe. Ainsi, ne pouvant rester au seul RNU durant le temps de la procédure, et ceci pour les raisons évoquées précédemment, il a été décidé lors de la séance du conseil municipal du 3 avril de se doter d'un Règlement Municipal de Construction (RMC).

Le RMC, quésaco ? Aujourd'hui peu connu, ce type de document d'urbanisme existe dans le droit local. Ainsi par la loi du 7 novembre 1910, le RMC donne au Maire, par le biais d'une procédure plus rapide qu'un PLU, de fixer les règles de police des constructions, mais uniquement dans les zones urbanisées. Il permet ainsi de définir le « comment construire », mais non le « où construire » qui reste soumis à l'approbation du préfet. Il n'est donc pas aussi complet qu'un PLU puisqu'il ne permet pas de définir le zonage de l'urbanisme. Toutefois, malgré ses lacunes, le RMC permet de poser une réglementation plus précise et plus sécurisante que le seul RNU, le temps de finaliser la procédure du nouveau PLU.

Aussi, par délibérations datées des 3 avril et 31 mai 2023, le conseil municipal a lancé la procédure de mise en place d'un RMC sur HEILIGENBERG. Une consultation est ainsi lancée depuis le lundi 19 juin, qui durera jusqu'au vendredi 21 juillet. Il sera possible de consulter le dossier de RMC, constitué du projet de

RMC proprement dit ainsi que d'un autre document intitulé « Diagnostic urbain et notice explicative », durant cette période, les mercredis et vendredis, de 8H30 à 12h et de 13H à 16H30. Ces documents sont également consultables à toute heure sur le site internet de la commune. Les modalités de consultation ont été annoncées par voie de presse (dans les DNA le 7 juin et dans l'Alsace le 8 juin), ainsi que sur notre site internet depuis le 7 juin. Chaque habitant a jusqu'au 21 juillet pour faire parvenir ses observations en mairie, soit dans le registre mis à disposition durant les horaires de consultation, soit par mail ou courrier.

En parallèle, plusieurs partenaires institutionnels ont été consultés pour avis (services de l'État par le biais de la DDT, le SCot, le conseil départemental d'architecture, d'urbanisme et d'environnement).

Une fois les consultations terminées, le conseil municipal procédera si nécessaire aux modifications idoines du projet, avant de se prononcer sur sa validation définitivement lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

## ➤ Procédure de renouvellement des baux de chasse.

Beaucoup d'habitants du village ont été destinataires d'un courrier dans le cadre du renouvellement des baux de chasse leur demandant de se prononcer, avant le 10 septembre, sur leur souhait d'abandonner ou non le produit de la chasse à la commune.

Certains d'entre vous n'ayant pas encore répondu, sans doute faute de savoir quoi répondre, et quelques uns n'y ayant peut-être pas prêté attention, ne s'estimant pas concernés, il nous a semblé utile de vous fournir un complément d'information.

Ainsi, spécificité des départements annexés à l'empire allemand en 1870, les communes des départements du Rhin et de la Moselle préparent actuellement les prochaines adjudications des chasses communales dont l'échéance intervient tous les neuf ans.

Si vous avez été destinataire d'un courrier, c'est que vous êtes titulaire sur le ban communal de Heiligenberg d'une ou plusieurs parcelles « potentiellement » chassables. Certains d'entre vous ont été étonnés de recevoir le courrier. N'étant pas propriétaire de parcelles de prés ou de forêts, ils se sont sans doute demandés en quoi ils étaient concernés. Toutefois, pour les riverains habitant en limite du village, et dont leur terrain donne accès aux prés ou forêts limitrophe, leur fond de jardin peut être classé comme une parcelle chassable. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'un chasseur puisse vous imposer sa présence, armé de son fusil, pour y installer son affût, mais tout simplement que votre terrain remplit les critères réglementaires qui obligent la commune à vous consulter sur la question du reversement de l'argent de la chasse.

Et dans le cadre de cette opération, il est d'usage depuis 1881 que les propriétaires fonciers privés puissent opter, s'ils le souhaitent, soit pour garder pour eux la part de l'argent de la chasse au prorata de la surface possédée (pour vous donner un ordre de grandeur, cela représente à peu près 29 centimes de l'are), soit décident d'abandonner ce produit du fermage de la chasse au profit de la commune.

En contrepartie de cette rétrocession, la commune de Heiligenberg, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, affecte une partie de ce revenu, chaque année, au paiement d'une importante part des cotisations assurances accidents agricoles normalement due par chaque propriétaire (délibération prise chaque année au moment du vote du budget). L'autre partie de ce argent est destinée à l'entretien des chemins d'exploitation.

Le droit local en vigueur dans notre département (L. 429-13 du Code de l'Environnement) prévoit que 2/3 des détenteurs représentant au moins 2/3 de la superficie du ban communal doivent déclarer être d'accord avec le fait que la recette suscitée soit rétrocédée à la commune et ainsi donner leur signature en guise d'agrément.

Par ailleurs, certains d'entre vous ont pu être destinataire de plusieurs courriers. Certains pouvaient être destinés à vous-même, votre conjoint, vos enfants, vos frères et sœurs. D'autres pouvaient vous avoir été envoyés à vous-même en tant que tel, mais également à vous en tant qu'héritier connu.



Aussi, nous remercions tous ceux qui n'aurait pas encore répondu de bien vouloir retourner le coupon-réponse, quel que soit votre souhait.

Pour ceux qui aurait égaré le courrier avant d'avoir répondu, vous pouvez contacter la mairie qui vous en transmettra un nouvel exemplaire.

## ➤ Cérémonie du 8 Mai

Il en est des cérémonies commémoratives comme des programmes de patinage artistique : il y a des figures imposées. Quelles soient vues et revues n'empêchent pas d'être toujours extrêmement importantes car elles structurent le souvenir qu'on en garde et font retentir le carillon de la .

Ainsi, le rappel, en ce 8 mai 2023, des horreurs de cette période, des quatre longues années, de guerres, de massacres organisés à l'échelle industrielle des juifs, tziganes et homosexuels, les millions de morts, qu'ils soient combattants ou non-combattants, les traumatismes des survivants, les drames de l'incorporation de force, ... tous cela a été rappelé par M. le Maire dans son discours. Un rappel inlassable et toujours nécessaire, car l'Homme oublie vite, surtout si cela ne le marque pas dans sa chair.

A l'heure où les ultimes survivants de cette période s'apprêtent à tirer leur révérence et ne pourront bientôt plus faire entendre leur voix, il n'y aura plus que celles des discours prononcés en ces occasions pour redire l'innomable. La culture est ce qui reste quand on a tout oublié écrivait l'essayiste suédoise Ellen KEY. Alors que ces cérémonies continuent d'être un aide mémoire puissant et constant, afin de ne pas oublier que la paix doit être dans notre culture.



## ➤ Cérémonie du 14 juillet 2023.

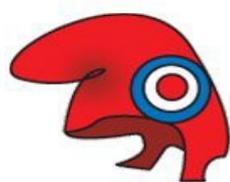
La cérémonie à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet aura lieu cette année vendredi 14 juillet à **11 heures** avec le programme suivant:

- **11 heures** : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts et discours ;
- Remise des récompenses aux jeunes diplômés du village et aux lauréats des concours ;
- Verre de l'amitié.

Toute la population est cordialement invitée à participer à cette cérémonie commémorative.

Le Maire Guy ERNST et les membres du Conseil Municipal invitent également les enfants et les jeunes du village à participer aux cérémonies de la Fête Nationale. En ce jour, les collégiens, lycéens et étudiants ayant réussi leurs examens seront mis à l'honneur. A cet effet, la municipalité leur remettra un cadeau. Dans le respect de la tradition, les enfants des écoles qui seront présents à la cérémonie recevront le traditionnel chocolat de la Commune.

Nous lançons un appel à signalement des jeunes diplômés concernés : qu'eux-mêmes ou leurs parents se signalent dès qu'ils auront confirmation de l'obtention de leur diplôme à la Mairie par téléphone au 03.88.50.00.13 avant le 13 juillet à 16H, ou par un courrier déposé dans la boîte aux lettres, ou par courriel à l'adresse de la mairie ([mairie@heiligenberg.fr](mailto:mairie@heiligenberg.fr)). Veuillez confirmer par la même occasion votre présence à cette cérémonie.



# La page intercommunale

## ➤ Travaux d'assainissement collectif : le chantier avance.

Le vaste chantier visant à doter une grande partie de notre commune d'un réseau d'assainissement collectif que nous vous annonçons depuis plusieurs numéros a débuté en février dernier. Il n'y a qu'à passer par la place de l'Eglise pour constater la valse des camions et autres pelleteuses, le brouhaha des engins de chantier, la fermeture de la rue Principale à la circulation.

Devant les désagréments qui en découlent, rappelons donc l'importance et la nécessité de ce chantier dont la première tranche se déroule actuellement rue Principale, de la piste cyclable, située du côté de DINSHEIM-SUR-BRUCHE, en remontant jusqu'à la place de l'Eglise : Outre la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif, il sera également procédé au remplacement des canalisations du réseau d'eau ainsi qu'à celles du réseau des eaux pluviales.

HEILIGENBERG deviendra ainsi la première commune de la COMCOM à disposer d'un réseau séparatif.

S'ajoute à cela l'enfouissement par endroits de certains réseaux aériens, le remplacement de certains poteaux incendie, puis plus tard, la réfection de la chaussée... De l'importance des travaux et des moyens mis en œuvre, découle indéniablement de grandes perturbations dans nos vies quotidiennes.

Nous voulons ici encore grandement et chaleureusement remercier les riverains concernés par les travaux pour leur patience et pour leur compréhension, tant il est vrai que ce vaste projet les oblige à une constante adaptation.

Mais nous le répétons, l'ampleur des travaux et la typologie des lieux ne nous permettent pas de faire autrement. Tout les acteurs impliqués, et en premier lieu les services de la COMCOM qui gèrent ce chantier et en supportent les coûts financiers (en ce qui concerne les réseaux humides, dont le coût est estimé à 900 000 € pour la seule 1ère tranche) font de leur mieux pour réduire le plus possible les désagréments. Ainsi, l'avancée du chantier se déroule en concertation avec les services d'urgence pour permettre à ces derniers de conserver la possibilité d'intervenir en cas de besoin. De même, les services postaux et collecte des ordures ménagères continuent d'être opérationnels. Au besoin, lorsque le camion-poubelle ne peut passer, les membres de l'équipe communale se charge, toutes les semaines pour les ordures ménagères et une fois par mois pour les déchets du tri sélectif, de vider les conteneurs des rues impactées par les travaux, ou de les rassembler dans un endroit spécifique, afin que le ramassage puisse tout de même se faire.



En parallèle à ces travaux de mise en place de réseaux sur la voie publique, la propriété de chaque riverain concerné est individuellement raccordée aux réseaux publics au fur et à mesure de l'avancée du chantier.

L'ensemble de la pose des réseaux humides et des raccordements des riverains de cette portion de voirie de la première tranche devraient être terminés en septembre prochain. Il sera alors temps d'envisager la deuxième tranche des travaux qui traversera elle toute la rue de la Batteuse.

## ➤ Travaux d'assainissement collectif : réunion d'information destinée aux habitants de la rue de la Batteuse.



Comme cité dans l'article précédant, une fois les travaux de la première tranche réalisés, ceux de la deuxième tranche qui se dérouleront rue de la Batteuse leur emboîteront rapidement le pas.

Aussi, comme cela avait été fait pour les habitants de la rue Principale en avril 2022, les riverains de la rue de la Batteuse ont eux aussi pu s'entretenir avec les responsables des travaux lors d'une réunion d'information qui s'est déroulée le 12 avril 2023.

Comme l'année dernière, la réunion a débuté par une information sur le déroulement des travaux, la façon de procéder et les implications pour les riverains concernés. Il a également été rappelé la finalité de ces travaux, notamment le fait de réduire les rejets d'eaux usées dans la nature (puisque par assainissement collectif, les eaux usagées seront directement acheminées vers l'embranchement du collecteur général sis devant le rond-point de DINSHEIM, pour finir à la station d'épuration de MOLSHEIM, et non plus rejetées dans la nature par épandage par exemple) ou réduire la perte des quantités d'eau consommées (puisque la mise en place de conduites d'eau neuve en lieu et place de conduites âgées et usées diminuera drastiquement les fuites).

Les riverains directement concernés par la deuxième tranche, dont le coût est estimé à 600 000 €, ont en outre pu recevoir une information complète sur les modalités à mettre en place en vue de leur futur raccordement. Il est ainsi indispensable que chacun prenne rendez-vous avec les services de la COMCOM au 03. 88.49.82.58. (dans la mesure où cela n'a pas encore été effectué) afin de convenir d'un entretien sur place où un diagnostic individuel sera réalisé afin de déterminer, après examen des installations individuelles, quels travaux seront à réaliser, et comment.

Un échange s'en est ensuite suivi où chacun a pu poser les questions qui lui tenaient à cœur, obtenir des précisions ou des éclaircissements, afin d'avoir en main toutes les informations nécessaires.

# La page des travaux

## ➤ Agrandissement du cimetière communal

A l'heure où nous imprimons ces lignes, les travaux d'agrandissement du cimetière ont commencé. Pour mémoire, la création de cette extension devenait une nécessité, le cimetière initial ne disposant plus d'un nombre suffisant de tombes pour pouvoir accueillir dignement les futurs défunts.

Aussi, suite à l'étude hydrogéologique diligentée l'automne dernier et réalisée par un expert agréé qui a conclu à la nature adéquate du sol sur l'emplacement prévu pour accueillir les emplacements des futures dernières demeures de nos concitoyens.





Cette extension, réalisée en abattant une partie du mur du cimetière afin de créer une ouverture, sera dans un premier temps limitée à un espace restreint, apte à recevoir quelques tombes au cas où par malheur, des personnes devaient décéder dans les prochains temps sans disposer encore de tombe familiale. Ce lieu sera toutefois bien une extension, c'est à dire une partie du cimetière initial, et non une entité séparée. L'extension sera en outre bien délimité par un mur (dont les travaux ont débuté et qui devraient être finis à la fin de l'été) ainsi que par des haies afin de clairement matérialiser cet espace propice à accueillir nos défunts dans le plus grand respect.

Cette opération sera également l'occasion de revoir l'organisation du fonctionnement du cimetière. En effet, bien qu'HEILIGENBERG soit l'une des dernières communes à ne pas avoir mis en place un système de concession, chaque habitant du village était jusqu'à présent assuré de disposer à son trépas d'un emplacement gratuit pour sa tombe.

Toutefois, notre cimetière étant désormais plein et nécessitant donc cette extension, il est aujourd'hui impératif de mettre en place ce système de concession qui permettra une gestion plus fine du cimetière. En effet, c'est un véritable travail de fourmi qui a débuté, car les anciens du village disparaissant, la mémoire des ayant-droit des tombes les plus anciennes deviennent difficiles à retrouver. Or cette connaissance est indispensable pour savoir quelles sépultures sont abandonnées ou non. C'est un travail de longue haleine, mais ô combien nécessaire.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans les éditions ultérieures de ce bulletin pour de plus amples informations au sujet de la mise en place de ces concessions.

## ➤ Décorations du village au rythme des saisons



L'équipe communale s'efforce à chaque saison d'égayer un peu les rues du village et de marquer autant que faire se peut le calendrier par une décoration adéquate.

Ainsi, après les décorations de Noël ayant illuminé la fin de l'année dernière, ce fut en avril au tour du lièvre de Pâques de marquer de son empreinte les rues du village. C'est ainsi une cohorte de petits lapins qui s'y sont égaillés, marquant à leur façon le retour des beaux jours.

En parallèle, de même que le printemps fait reverdir la nature, les petites mains vertes de l'équipe communale a fait reflourir les jardinières et autres plates-bandes le long de certaines voies du village afin d'égayer la grisaille du bitume.

## ➤ Panneau jardin scolaire.

Comme nous l'évoquions déjà dans un précédent numéro du bulletin communal, l'école de HEILIGENBERG a lancé un grand travail pédagogique sur le thème du jardinage. Depuis de nombreuses années, sous la conduite de la directrice Mme Catherine FRISON, les élèves se font la main (verte bien entendu) et s'initient aux joies du jardinage et du potager. C'est avec curiosité et entrain que les enfants cultivent fruits et légumes dans des jardinières mises en place par la commune à proximité du cimetière.

Nos jeunes habitants ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour faire pousser leurs production maraîchère et croître leurs connaissances dans ce domaine. Il serait donc dommage de ne pas le faire connaître. C'est pourquoi, en plus des jardinières, la commune a mis en place il y a quelques semaines un panneau d'affichage destiné à recevoir le travail scolaire portant sur cette activité éducative (voir l'article ci-après dans les pages « Vie Scolaire »). Si le cœur vous en dit, n'hésitez pas à vous arrêter pour y jeter un œil.



## ➤ Nettoyage des fossés



Récemment s'est présenté à la commune l'opportunité d'acheter une pelleteuse de 2,5 tonnes pour un montant de 12 000€, de seconde main certes, mais encore en très bon état, fiable et bien entretenu par le vendeur. L'acquisition de ce matériel permettrait aux agents communaux de réaliser de nombreux menus travaux en régie (curage de fossés, entretien de chemins,...) avec un gain de temps considérable, puisqu'ils ne seraient plus obligés de les réaliser à la pelle et à l'huile de coude. Et ceci d'autant plus que la commune a la chance d'avoir en son sein plusieurs personnes disposant du CACES mini-pelle.

Aussi, pour illustrer ce propos, l'équipe communale a pu tester cette pelleteuse en situation réelle, et a pu profiter de ce matériel pour exécuter en quelques heures des travaux qui leur auraient pris plusieurs jours, ou nécessité les disponibilités d'une entreprise disposant de ce matériel. Ils ont ainsi pu procéder au curage de plusieurs fossés (rue Hohlweg et Dischelberg par exemple, ou à proximité du stand de tir).

Il a aussi été possible de planter la haie destinée à l'extension du cimetière beaucoup plus facilement que si cela avait été fait à la main.

# La vie du village

## ➤ Un nouveau camion à pizzas vient s'installer à HEILIGENBERG.

Nous avons l'honneur de vous informer que suite au départ en retraite de l'ancien pizzaiolo M. Serge BAILLY, de la Flambée du Piémont, un nouveau camion pizza souhaite prendre la relève. Il s'agit de la société COCO PIZZA SNACKING qui viendrait une fois par mois dans notre village. Elle s'installe déjà régulièrement à STILL. **La première fournée a eu lieu mercredi 28 juin, avec succès.** Il s'agit bien entendu d'un essai afin de voir si cette activité peut être viable. Il reviendra ainsi fin juillet



Nous nous permettons à ce sujet un petit rappel : plusieurs activités de commerces de proximité ont tenté de s'implanter dans notre village (épicerie, annexe de boulangerie, camion de primeurs, ...), mais ont toutes renoncé faute de clients, la situation géographique excentrée de notre commune faisant que ce type de commerces ne peut compter que sur la clientèle villageoise, ou presque. Qu'elle soit insuffisante, et c'est la cessation de l'activité.

Aussi, n'hésitez pas à aller tester ces pizzas lors de sa venue. Et si elle vous plaisent, n'hésitez pas à y retourner afin de pérenniser cette offre.

## ➤ Crémation des sapins de Noël par l'amicale des sapeurs-pompiers

A l'heure où vous lirez ces lignes, la chaleur estivale sera sans doute bel et bien là. Alors, avant que de suer à grosses gouttes, replongeons nous en ce début d'année, où le temps était froid et humide, et que les seules gouttes que nous émettions nous pendaient au nez.



En ce samedi 14 janvier, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HEILIGENBERG organisait sa traditionnelle crémation de sapins. Comme chaque année, c'était l'une des premières occasions offertes par le calendrier aux habitants de se retrouver.

Après avoir déposé leur sapin sur le bûcher, les participants pouvaient se réchauffer autour des bûches du trappeur, en dégustant un verre de vin chaud ou une tranche de lard fumé, tout en admirant le feu de joie nous remémorant les souvenirs du Noël passé en même temps qu'il emportait le « roi des forêts ».

## ➤ L'Amicale des Sapeurs-Pompiers tient son AG.

Au début de l'année, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Heiligenberg a tenu son assemblée générale en présence de M. Guy ERNST, maire de la commune.

Son président, M. Fabien METZLER, a remercié l'ensemble de ses membres pour leur implication dans l'association, et notamment pour l'aide précieuse qu'ils apportent dans le déroulement des différentes manifestations organisées par l'association (Crémation des Sapins, bal populaire, marché aux puces, organisé conjointement avec le club de tir).

Cette année, un nouveau membre, M. Lucas THOMAS les a rejoints. Nous lui souhaitons la bienvenue et le remercions par avance de toute l'aide qu'il apportera à l'avenir.



A l'occasion de cette AG, plusieurs décisions ont été prises. La première a été de faire un don aux sinistrés victimes du tremblement de terre ayant si durement frappé la Turquie et la Syrie. La seconde décision qui touche plus directement notre village, a été de maintenir le bal populaire et le tir de feu d'artifices du 15 juillet, ainsi que le marché aux puces du 23 juillet.

Si concernant le bal populaire et le spectacle pyrotechnique, peu de modifications seront nécessaires, il en sera vraisemblablement autrement avec le marché aux puces.

En effet, l'important chantier portant sur les réseaux humides (assainissement et eau) qui se poursuit toujours à un rythme soutenu risque de perturber quelque peu le déroulement habituel de la manifestation. Si nécessaire, une alternative a été retenue, modifiant un peu le parcours du marché qui se déroulerait plutôt dans les rues Batteuse, Champs et Danneck.

## ➤ MAIKÜR

Ce n'est pas parce que c'est un jour férié qu'il faut faire la grasse matinée. C'est sans doute ce qu'on dut se dire, en ce lundi 1er mai, les quelques dizaine de courageux participants de la traditionnelle Maikür (marche populaire du 1er Mai organisé par l'association « Le Montgolfier de Heiligenberg ») qui se sont lancés « à l'aube, à l'heure où blanchit la campagne » comme écrivait Victor HUGO ( 5H 30 du matin pour les prosaïques) dans une revigorante promenade matinale à travers une boucle d'une dizaine de kilomètres qui les a conduit jusqu'au camping de STILL.



Cette année, c'est M. Pascal HENNY qui a mené cette marche. Nous ne pouvons que féliciter le guide qui a parfaitement rempli son rôle. Non seulement il n'a perdu personne, mais qui plus est, il les a tous ramenés à bon port sur les coups de 8H, pour prendre un

solide et revigorant petit déjeuner au foyer communal, collation elle aussi préparée par l'association du « Montgolfier ».

## La vie de la paroisse

C'est le printemps : les plantes fleurissent, la Foi aussi.

Le Printemps est traditionnellement la période pour les plus jeunes de faire leur entrée officielle dans la communauté chrétienne des fidèles, ou de franchir une nouvelle étape dans le cheminement de leur Foi.



Ainsi, le dimanche 16 avril, ce sont les jeunes croyants faisant leur profession de foi qui ont ouvert le bal de ces réjouissances paroissiales, et celle-ci célébrée par le père Olivier BECKER en l'église de MUTZIG. Parmi tous les jeunes croyants des communautés de paroisses de Bruche-Hasel et Mutzig et environs, se trouvaient une habitante de Heiligenberg, Mademoiselle Manon GASSER.

Jeudi 18 mai, à l'occasion de la fête de l'Ascension, en l'église de Niederhaslach cette fois, mais toujours célébré par le père Olivier BECKER, ce sont les enfants célébrant leur 1ère communion qui étaient à l'honneur, et

parmi eux, Anatole ESTERMANN de Heiligenberg.

Par la suite, le samedi 3 juin ce sont les enfants participant à leur 1er pardon qui ont été au cœur de cette célébration en l'église de Niederhaslach. Faute de place, qu'il nous soit pardonné de ne citer que les enfants d'Heiligenberg, à savoir : M. Esteban GASSER, Mademoiselle Kalinda TRIDON et Léandro VALENTE.

Félicitons tous ces jeunes, de Heiligenberg et des autres communes alentours, qui se sont lancés sur chemin de la Foi en sacrifiant parfois le temps consacré aux activités de loisirs, pour mener ce long et difficile cheminement intérieur.

Remercions également toute les personnes qui s'impliquent au sein de nos communautés, les catéchistes, les coopératrices de la pastorale, qui accompagnent les enfants toute au long de l'année dans leur cheminement spirituel, et tous les bénévoles, organistes, membres de la chorale, qui sont là pour célébrer dignement le point d'orgue de tout ce processus intime lors de la messe de célébration finale.



Nous rappelons à toutes le personnes intéressées qu'il est possible de retrouver les dates et horaires des messes soit affichés sur le perron de l'église, soit consultables sur le site de la communauté de paroisses à l'adresse mail : <https://www.paroisses-bruche-hasel.fr/>.

# La vie de l'école

## ➤ Ouverture d'une classe supplémentaire

L'Académie de STRASBOURG l'a officiellement signifié à la commune de HEILIGENBERG il y a peu : il y aura bien une ouverture de classe supplémentaire à la rentrée de septembre.

Quelques années après la fermeture d'une classe, et grâce à la mobilisation sans faille du personnel enseignant, des délégués des parents, et des parents en général, qui ont, par leurs constants efforts surent garder vivante notre école et fédérer les nouveaux arrivants afin qu'ils inscrivent leurs enfants dans un projet commun, l'établissement scolaire de HEILIGENBERG, grâce à un effectif en progression, va pouvoir bénéficier d'une classe supplémentaire.

Toutefois, cette bonne nouvelle nécessite pour la commune une préparation en amont. Il a ainsi été décidé, pour accueillir cette nouvelle classe, de transformer l'actuelle bibliothèque scolaire située au dernier étage du bâtiment en salle de cours. Afin de ne pas perdre ce service scolaire, la dite bibliothèque sera transféré dans le local dit « ancien dépôt de pain », actuellement inutilisé. Sa situation à l'arrière du local postal permettra aux enfants de rejoindre leur nouvelle bibliothèque depuis leur école sans avoir à traverser la rue et ses dangers, ceci grace à un aménagement du mur séparant les deux édifices.

D'ores et déjà, la commune a débuté les travaux dans le local destiné à accueillir la future bibliothèque. Un nouveau mobilier a également été commandé. Le mercredi 28 juin, M. le Maire, les adjoints ainsi que les agents communaux se sont chargé de monter le mobilier de la nouvelle classe au dernier étage de l'école, et de transférer le mobilier de la bibliothèque dudit dernier étage vers le local de l'ancienne boulangerie dévolu à cette effet. L'ensemble des travaux seront terminés pour la rentrée 2023. Un dossier de subvention a par ailleurs également été déposée auprès des services préfectoraux afin de d'obtenir une participation financière de l'État (promise par Monsieur de sous préfet lors de sa visite sur les lieux).

## ➤ Activités scolaires



### **Natation de janvier à avril**

Tous les mardis matins, les élèves du CP au CM2 se sont rendus à la Piscine de Mutzig pour des séances de natation. Partagés en plusieurs groupes selon leur niveau, ils ont pu progresser grâce aux exercices proposés tout au long du cycle d'apprentissage. Ils remercient encore les parents accompagnateurs sans lesquels les séances n'auraient pas pu avoir lieu !

### **Basket**

Des interventions de basket, animées par Christine, du club Bruche Sport Academy ont eu lieu en février et mars. Cette

année, la classe de maternelle CP a pu également bénéficier de 3 séances. Une rencontre sera organisée en fin d'année. Au gymnase de Gresswiller.

### **Animations Natura 2000**

Des interventions de la Maison de la Nature Bruche-Piémont en partenariat avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche au cœur d'un programme d'éducation à l'environnement intitulé « La NATURE à deux pas d'ici ! » dans le cadre de Natura 2000 ont lieu pour la classe élémentaire en entre avril et mai. Elles



visent à découvrir les milieux remarquables proches de l'école et les enjeux de préservation associés.



### **Chasse aux œufs**

Le jeudi 9 avril, les élèves de la classe maternelle-CP ont participé à une chasse aux œufs dans un pré situé rue des Champs. Accompagnés de parents, ils ont pu courir dans l'herbe

et y dénicher un grand trésor qui a été partagé

équitablement.



### **Correspondants d'Heiligenberg**

Les petits élèves d'Heiligenberg (Bodensee) sont venus rencontrer les élèves du village ce 4 mai. Profitant d'une magnifique journée ensoleillée, ils ont tous ensemble suivi la carte du Rallye-Photo du village, réalisé il y a quelques années par feu M. Jean-Paul Witz, ancien adjoint au Maire.

A la fin de cette visite du village, ils ont partagé un repas préparé et offert par la Commune devant la salle des fêtes.

### **Classe de découverte à Heiligenberg – Bodensee**

La classe de CE1 à CM2 a passé 5 jours de mai au bord du Bodensee pour rendre visite à leurs correspondants allemands d'Heiligenberg.



Après le trajet de la matinée, un tour au bord du lac a permis aux enfants de découvrir Überlingen, puis mardi, ils ont réalisé un rallye-photo à Meersburg et une visite de la cité lacustre à Unteruhldingen. Mercredi, c'est l'Insel Mainau qui a accueilli la petite troupe pour une visite en français et une exploration libre toute l'après-midi. Enfin, c'est à Heiligenberg dans l'école puis à la mairie que les petits alsaciens ont retrouvé leurs camarades allemands pour une journée d'échanges et de découvertes. Vendredi, il était déjà temps de prendre le chemin du retour, avec des souvenirs plein la tête !

### Spectacle « L'eau dans tous ses états »

Les élèves avaient préparé depuis de nombreuses semaines un spectacle sur le thème de l'eau avec la professeur et chorégraphe de la Compagnie IdéoDanse de Mutzig. Sophie leur a en effet fait découvrir les mouvements du corps pour arriver à la création de 4 danses ponctuées de chants, poésie et mises en scène pour décrire les rencontres et aventures de Perle la goutte d'eau. C'est donc le samedi 17 juin que ce travail a été présenté devant parents, grands-parents, amis et enfants venus nombreux pour les applaudir et les féliciter. Une formidable expérience pour les enfants et l'équipe enseignante, heureux de partager ces moments artistiques et créatifs. Merci Sophie !



### Le jardin partagé

Avec l'arrivée du printemps, la vie et l'activité reprend au jardin. Après avoir observé et semé des graines en classe, les apprentis jardiniers de la classe maternelle CP ont refait quelques sorties au jardin. La première sortie a été consacrée à l'observation et à la préparation des plates-bandes qui avaient été laissées au repos durant l'hiver. Plus tard, les enfants ont transplanté les semis qui avaient bien poussé en classe ainsi que les différents plants qu'ils avaient apportés : concombres, courgettes, potirons, melons, choux ... et bien sûr tomates, Une fois planté, un bon paillage est très utile pour éviter les «herbes», préserver l'humidité et limiter l'arrosage. Ce fut l'occasion de découvrir qu'il existe par exemple des légumes-racines comme les radis, les carottes; des légumes-feuilles comme la salade, le chou; des légumes fruits

comme la tomate, la courgette, le haricot.

N'oubliez pas que dans son nom, il y a « partagé » et que tout le monde peut s'y rendre pour profiter des résultats, mais peut aussi arroser ou apporter des soins aux plantations, n'hésitez pas, les petits jardiniers seront ravis !

### Sortie au Musée Oberlin

Mardi 20 juin, la classe maternelle CP a fait une sortie au musée du pasteur Jean Frédéric Oberlin à Waldersbach. Les enfants ont visité le musée et participé à un atelier d'impression sur tissu.



# Les parents d'élèves

Les actions menées par les parents d'élèves se poursuivent, et grâce à l'aide des parents bénévoles, les bénéfices des différentes commandes ont permis de reverser à la coopérative scolaire 303.02€ pour les sapins, 545€ pour les agrumes (ventre de novembre et de janvier), 377.40€ pour les fromages (vente de janvier et mars) et 320.67€ pour les chocolats de Pâques.



En effet la coopérative scolaire participe aux achats de matériel et aux financements de sorties scolaires pour les enfants. Elle a ainsi participé à l'achat de cadeaux de Noël pour la classe maternelle-CP et la classe élémentaire.

Elle permettra également de financer l'intégralité du projet danse pour les deux classes ainsi que la sortie de fin d'année pour la classe maternelle-CP, sans oublier le financement de la classe découverte de la classe élémentaire pour un montant de 840€.

Les délégués des parents d'élèves remercient toutes les personnes qui soutiennent les actions menées durant l'année ainsi que tous les parents aidant au bon déroulement des actions.

## La vie du périscolaire

L'année s'est poursuivie joyeusement au périscolaire de HEILIGENBERG, entre rires, activités manuelles, et jeux, le tout sous le regard attentif de Mmes Marguerite DUBOIS et Claudine EYDMANN. C'est ainsi que les enfants accueillis ont pu fêter dignement, entre autres, l'épiphanie, l'anniversaire de Claudine, ainsi que le lièvre de Pâques...

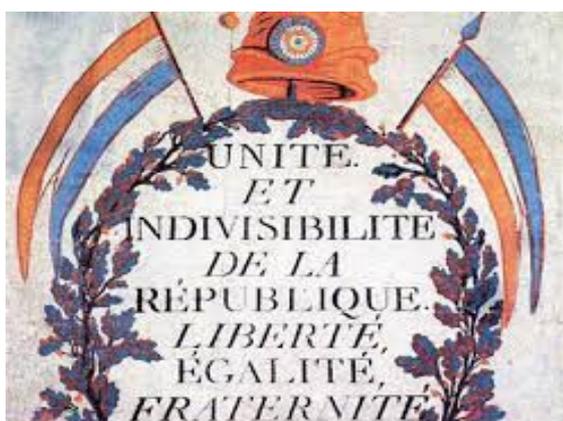
Avant de clôturer dignement cette année scolaire 2022-2023 par la traditionnelle fête du périscolaire qui aura lieu le 7 juillet prochain, dernier jour d'école. Il sera l'heure alors de se dire au revoir. Pour les plus petits, cela ne sera qu'une séparation de quelques semaines, puisqu'ils se retrouveront après des vacances bien méritées. Pour les plus grands, septembre sera par contre le moment du grand saut vers le collège.

En attendant, nous leur souhaitons à toutes et à tous d'excellentes vacances. Nous ne doutons pas qu'ils en profiteront tous grandement.





## – Fête Nationale : 14 juillet



Cette année, la traditionnelle cérémonie commémorant la Fête Nationale aura lieu le vendredi 14 juillet à 11 heures au monument aux morts et sera suivi du non moins traditionnel verre de l'Amitié. **L'ensemble de la population villageoise est cordialement invité.**

Nous rappelons aux jeunes habitants du village lauréats d'examens de ne pas oublier de se signaler en mairie.

## – Bal des Pompiers : 15 juillet

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de HEILIGENBERG organisera son bal populaire annuel suivi d'un tir de feu d'artifices le samedi 15 juillet 2023 à partir de 19 heures au foyer communal.



MENU : Paëlla royale  
Cuisiné sur place  
Dessert + Café

Prix: 19€ - Enfant (- de 12 ans): 12€

Pour tout renseignement ou réservation, veuillez contacter :  
F. METZLER : 06.82.16.99.08  
N. GERGES : 06.03.77.47.47



## – Marché aux puces : 23 juillet

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers et l'Association du Club de Tir Saint Michel organiseront cette année le Marché aux puces de HEILIGENBERG dimanche 23 juillet. Toute personne souhaitant y tenir un stand peut s'inscrire en remplissant le formulaire qui a été distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires. Le formulaire est téléchargeable sur le site de la commune (en bas de la page d'accueil).



Pour les personnes qui souhaiteraient se restaurer, un sanglier à la broche sera proposé à midi, et des tartes flambées ainsi que des pizzas le soir. Le lieu de restauration sera situé cette année rue de la Batteuse.

**ATTENTION:** Pour cette journée du dimanche 23 juillet, la circulation dans les rues du village sera réglementée par un arrêté municipal qui fera l'objet d'un affichage en mairie. Plusieurs rues seront fermées à la circulation de 5 heures du matin à 18 heures dans la partie du village comprise entre la place de l'église et le Stand de Tir (les rues concernées seront précisées ultérieurement sur notre site internet, de même que les conditions de desserte du village qui pourront être modifiées).

Si la nécessité de soins vous oblige à recevoir régulièrement un traitement (par exemple, avec la venue fréquente d'une infirmière à domicile), n'hésitez pas à contacter la mairie qui le transmettra aux organisateurs afin qu'ils puissent faciliter la venue des personnels de santé. Les étals ne sont autorisés que dans les seules rues mentionnées dans l'arrêté, ceci pour des raisons de sécurité. En dehors de ce périmètre, même dans les cours privées, aucune vente au déballage même temporaire ne pourra être effectuée. Nous remercions les riverains des rues qui seront concernées de prendre leurs dispositions.

## – Soirée Tartes Flambées : 19 août

L'association OLD WEST Texas Rangers de HEILIGENBERG est heureuse de vous convier à sa soirée tartes flambées au Holy Mountain Saloon le samedi 13 août à partir de 18H30. Il vous en coûtera 6,50 € pour une tarte flambée nature et 7,00 € pour une gratinée.

Aucune réservation n'est nécessaire, dans la limite des stocks de tartes flambées disponibles cependant. C'est la dure loi de l'Ouest : premier arrivé, premier servi.



## ÉTAT CIVIL

**Naissances :** Nous accueillons parmi nous

- Mlle Abigail WENDLING, fille de M. Anthony WENDLING et de Mme Julie SAYER, née le 27 janvier ;
- M. Armand DIDELOT, fils de M. André DIDELOT et de Mme Rosalie FISCHER, né le 23 mai.
- 

Nous félicitons les heureux parents et grands-parents et souhaitons la bienvenue à ces nouveaux arrivants.

Suite à un fâcheux avis de naissance non arrivé, nous avons omis l'année dernière de mentionner une naissance. Aussi, c'est avec du retard mais avec la même chaleur que nous souhaitons la bienvenue à

- Mlle Emma GLOTZ, fille de M. Clément GLOTZ et de Mme Julia BOURGON, née le 14 mai 2022.

**Mariages** : Nous félicitons pour leur mariage

- Mme Marie-Isabelle SAMBOU et M. Eddie WITZ, mariés le 28 janvier ;
- Mme Leila DAMAND et M. Yannick WOEHREL, mariés le 3 avril.

**Toutes nos félicitations aux heureux mariés.**

**Grands Anniversaires** : Nous félicitons pour leur anniversaire

- Mme Marie-Louise CLAUSS, qui a fêté ses 80 ans le 6 janvier;
- Mme Véronique MULLER, qui a fêté ses 85 ans le 6 mars ;
- Mme Bernadette SCHWENGLER, qui a fêté ses 80 ans le 10 avril ;
- M. René BURCKERT, qui a fêté ses 90 ans le 15 mai ;
- M. Yves ROUSSEL, qui a fêté ses 80 ans le 18 mai ;
- Mme Denise ZAHNER, qui a fêté ses 85 ans le 11 juin ;
- Mme Lucette CHAUMONT, qui a fêté ses 90 ans le 26 juin.

**Encore bravo à tous nos jubilaires.**

**Décès** : Nous déplorons la disparition de

- M. Albert ESCALA, décédé le 7 mars ;
- Mme Chantal RIEDINGER épouse ESTERMANN, décédée le 13 mars ;
- Mme Lucienne MULLER épouse MEYER, décédée le 24 mai.
- M. Patrick ESSLINGER, décédé le 29 juin.

**A la famille en deuil et à tous leurs proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.**



\*\*\*\*\*



Mairie de Heiligenberg 47 rue Neuve 67190 Heiligenberg Tél. 03.88.50.00.13

Notre adresse E-mail : [mairie@heiligenberg.fr](mailto:mairie@heiligenberg.fr) - Adresse de notre site Internet : [www.heiligenberg.fr](http://www.heiligenberg.fr)

Heiligenberg fait partie de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM) : [www.cc-molsheim-mutzig.fr](http://www.cc-molsheim-mutzig.fr)

*Ce journal a été réalisé par Guy ERNST, Fabien METZLER, Jean-François SCHNEIDER, Émilie BESSON, Véronique KIEFFER, Christian REPIS, Marien DURRENBERGER, FELDMANN Stéphanie, QUIRIN Martine, GUYENOT Angélique, PORCHE Lionel, Christine METZLER, Sébastien PINHEIRO, Sylvie BLATTNER.*